



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 juin 2023

No de résolution
ou annotation

SONT PRÉSENTS

Mmes Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci

MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau

SONT ABSENTS

Mme Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
MM Pierre Lépicier, représentant de Saint-Félix-de-Valois
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Marjolaine Beaudry, directrice générale adjointe et directrice du Service des finances
Claudine Ethier, directrice adjointe du Service d'aménagement
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-06-050-2023

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 14 h 40.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-06-051-2023

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

4.1 ~~États financiers au 31 décembre 2022~~

4.4 ~~Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – Modification des travaux - Décision~~

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023
4. DOSSIERS
 - 4.1. ~~États financiers au 31 décembre 2022 – Adoption~~
 - 4.2. Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité, volet 4 : Achat chargeuse-pelleteuse – Autorisation
 - 4.3. Fonctionnaires désignés pour l'application des règlements du TNO – Nomination – Décision
 - 4.4. ~~Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – Modification des travaux – Décision~~



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 juin 2023

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune
6. LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION
7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
8. LISTE DES DÉBOURSÉS - AUCUNE
9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUNE
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2023

TNO-06-052-2023

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. ~~États financiers au 31 décembre 2022 – Adoption~~

Point retiré.

4.2. Demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité, volet 4 – Achat chargeuse-pelleteuse - Autorisation

TNO-06-053-2023

Considérant que le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité (FRR) vise à encourager les municipalités locales à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens, à moindre coût;

Considérant que le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie fait face à un enjeu d'entretien des chemins municipaux dont il a la responsabilité en raison de sa structure municipale qui ne comprend pas de service de voirie;

Considérant qu'afin de répondre à cet enjeu commun, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et le TNO envisagent l'acquisition commune d'une chargeuse-rétrocaveuse;

Considérant la résolution 0146-2023 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au FRR et l'engageant à participer à l'acquisition et la mise en commun de machinerie pour l'entretien du réseau routier municipal de son territoire ainsi que de celui du TNO;

Considérant la nécessité de convenir d'une entente intermunicipale balisant l'entretien de la machinerie par la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints ainsi que la fourniture de service au TNO pour l'entretien régulier de son réseau routier municipal;

En conséquence, il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil municipal du territoire non organisé :

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 21 juin 2023

- s'engage à hauteur de 14 320 \$ dans l'achat conjoint d'une chargeuse-rétrocaveuse à même les surplus non affectés du TNO;
- mandate la direction adjointe du Service d'aménagement à négocier une entente intermunicipale d'échange de services avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour approbation ultérieure.

4.3. Fonctionnaires désignés pour l'application des règlements du TNO – Nomination - Décision

TNO-06-054-2023

Considérant que la résolution CM-05-045-2023 nomme le conseiller(ère) en urbanisme TNO, le technicien(ne) en urbanisme TNO et les inspecteurs-trices en bâtiment et environnement TNO à titre de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement de confirmer les personnes suivantes aux fonctions susmentionnées :

- Pascal Ferland, conseiller en urbanisme TNO;
- Amélie Bolduc-Bourdeau, technicienne en urbanisme TNO;
- Alexandre Mathieu-Vaugeois, inspecteur en bâtiment et environnement TNO;
- Marie-Ève Moreau, inspectrice en bâtiment et environnement TNO.

~~4.4. Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) – Modification des travaux – Décision~~

Point retiré.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

TNO-06-055-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer à émettre au montant total de 258 696,16 \$ en date du 14 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements 2023, nos 23-000056 à 23-000066, montant total de 202 865,19 \$

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – AUCUNE

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - AUCUNE

10. VARIA

10.1. Aucun point



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 21 juin 2023**

No de résolution
ou annotation

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen remercie Mme Claudine Ethier pour le balayage du sable sur le chemin des Cyprès. Il demande également s'il est normal que les transporteurs de bois laissent des branches en bordure du chemin et combien de temps ils ont droit de le faire. Le préfet suppléant/adjoint répond qu'il est de la responsabilité des entrepreneurs forestiers de voir au nettoyage. L'administration du TNO verra à faire un suivi pour sensibiliser les entrepreneurs.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-06-056-2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 14 h 50.



Edith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière



Martin Bordeleau
Préfet suppléant/adjoint